



E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015/25

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 avril 2015

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, GONON Florence, MIALON Delphine.

ABSENTS : COING Jean-Pierre, SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : François PINATEL

**DEMANDE DE FINANCEMENT
AU SEDI POUR TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public au village et hameaux prévus en juillet 2015.

Le Maire présente l'estimatif des travaux qui s'élève à 6 804 € HT

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

ACCEPTTE la réalisation des travaux pour le projet d'un coût de 6 804 € HT

DEMANDE que la commune de MIZOËN établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

